



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2014

Sur convocation individuelle, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le Samedi 8 Septembre 2014 .

Présents : BERTUIT Jean-Claude, ABOULIN Hélène, BONHOMME Marc, CHEYNET Philippe, FAURE Edouard, FUSCH Marie-France, LAILLON Danielle, LOUBIER Jean, SOBCZAK Bernadette, BELIN Claude

Excusée : RAYNAL Renée

Ouverture de la séance à 14h

### Ordre du jour :

- Randos hors calendrier
  - Participation des non adhérents à une rando
  - Cohabitation rando pédestre – rando raquettes le Lundi.
- 

### Calendrier.

Le calendrier des randos est établi par trimestre. Le président en rappelle l'organisation :

- une rando le lundi après midi
- deux rando / mois le Jeudi à la journée
- deux rando / mois le Dimanche à la journée
- Une rando marche nordique par mois le Dimanche
- Une cinquième rando à la journée peut être exceptionnellement organisée mais celle-ci doit figurer au calendrier.

Toute autre rando ne figurant pas au calendrier se fait sous la responsabilité de son animateur et des participants. La responsabilité du club n'est pas engagée dans ce cas. Pour éviter tout quiproquo, l'invitation à ces randos ne pourra se faire par l'intermédiaire de la messagerie du club.

Les personnes désirant organiser une rando hors calendrier devront elles mêmes en faire l'information auprès des éventuels participants et faire figurer la mention « *rando hors club sous la responsabilité de chacun* » .

### Participation de non adhérents à une rando

Une personne non adhérente peut participer gratuitement à une première rando dite découverte. Dès la deuxième rando, il lui sera demandé une participation de 2€. Ceci ne peut s'appliquer qu'aux personnes non susceptibles de se licencier au club ( touristes pendant l'été par exemple).

Pour les personnes habitant à Langogne ou alentours à l'année, l'adhésion est obligatoire.

Le randonneur occasionnel participe sous sa propre responsabilité.

Les mentions figurant sur le calendrier restent donc inchangées. Il est demandé aux animateurs de randonnées de veiller au respect de ces dispositions.

### Cohabitation rando pédestre – rando raquette le Lundi

En cas d'enneigement, des randos raquettes sont organisées le Lundi après-midi en parallèle avec la rando pédestre traditionnelle. Etant donné le peu de sortie raquettes dans l'année, il n'y a pas lieu de déplacer ces randos. Pas de changement dans l'organisation des années précédentes.

Le président clôture la séance à 15h.